

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité et tranquillité publique : Villenave d'Ornon met en place des patrouilles de nuit

Renforcer le sentiment de sécurité des habitants et assurer la tranquillité publique sont des sujets prioritaires pour Villenave d'Ornon. Si la Ville connaît peu de délits graves, le Maire Michel Poignonec a cependant souhaité que la police municipale soit présente la nuit à Villenave d'Ornon.

**Ainsi, des patrouilles circuleront désormais à Villenave d'Ornon de 18 h à 3 h du matin, du lundi au samedi inclus.**

La police municipale de jour était déjà en poste de 7 h 45 à 22 h du lundi au vendredi et de 9 h à midi le samedi.

Après Bordeaux, ces nouveaux horaires font de Villenave d'Ornon la commune de la métropole bordelaise dont la police municipale est présente sur la plus large amplitude horaire (7 h 45 à 3 h du matin) et qui travaille le plus tard la nuit (3 h du matin). Elle renforce et complète ainsi les actions de la police nationale, sans s'y substituer.

Cette nouvelle organisation a été permise par le doublement des effectifs en l'espace de 18 mois.

Dans cette amplitude horaire élargie, les agents de police seront en ronde permanente dans les quartiers de la Ville pour la surveillance de l'espace public. Ils seront également joignables par les habitants et en capacité d'intervenir pour les mêmes motifs qu'en journée : primo-interventions sur le domaine public, conflits de voisinage, tapage, contrôles routiers, sécurité et tranquillité de la voie publique, en particulier aux abords des établissements ouverts en soirée etc.

*« La création d'une patrouille de nuit a été motivée par nos habitants eux-mêmes !*

*Même si Villenave d'Ornon n'est pas soumise à des délits graves, le sentiment de sécurité des Villenavaises et Villenavais est éprouvé face aux chiffres qu'affiche la Gironde en matière de cambriolages. Si nous avons pu observer un nombre moindre d'intrusions au cours de la dernière année (en baisse de 33%), nous demeurons hautement vigilants et actifs, et cela passe en premier lieu par une police de proximité présente et réactive. Cela passe aussi à nos yeux par la vidéoprotection : 30 dispositifs sont en cours de déploiement sur notre territoire. Cela passe enfin par des forces de police nationale en capacité d'intervenir là où les pouvoirs de nos agents municipaux s'arrêtent. Raison pour laquelle nous espérons toujours une décision favorable de l'État quant à notre demande d'implantation d'un commissariat de police à Villenave d'Ornon, pour le Sud Gironde. Les crédits nécessaires à sa construction sont en tout cas mobilisés sur le budget 2024 de la Ville ».*

**Michel POIGNONEC, Maire de Villenave d'Ornon**

La police municipale de nuit à Villenave d'Ornon sera en service à partir de ce samedi 1<sup>er</sup> juin.

Suivez-nous sur [villenedornon.fr](http://villenedornon.fr) / Facebook @mairievillenedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon  
[service.presse@mairie-villenedornon.fr](mailto:service.presse@mairie-villenedornon.fr) - 05 56 75 69 39